

INFOS RIVERAINS

Le 12 janvier 2024

Aux riverains des rues Louis Gallouedec et André Le Nôtre

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles abraysiennes, et dans une démarche de développement des mobilités actives sur la commune, une expérimentation « rue scolaire » est mise en place à compter du 22/01/2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024 au bénéfice des usagers, parents et enfants de l'école Louis Gallouedec.

Une réunion de présentation du projet, de concertation et d'échange s'est tenue le 10/01/2024 lors de laquelle ont été prises en compte vos remarques et suggestions.

Porté par les parents d'élèves de l'école, ce projet vient interdire l'accès à la rue Louis Gallouedec, depuis la rue du faubourg de Bourgogne, aux automobiles et aux deux-roues motorisés (sauf pour les véhicules de secours et les personnes à mobilité réduite) aux horaires d'entrée et de sortie de l'école, entre 8h10 et 8h40 le matin et entre 16h15 et 16h45 l'après-midi. Des barrières Vauban seront donc positionnées aux intersections des rues du faubourg de Bourgogne et André Le Nôtre à ces horaires par l'agent de surveillance des écoles pour protéger ce périmètre, et une bâche sera apposée sur la barrière sud pour indiquer la fermeture de la rue. Cette dernière fera mention, entre autres, d'un itinéraire de déviation conseillé par la rue de la Glacière.

Les riverains de la rue Louis Gallouedec de ce périmètre auront toujours la possibilité de le quitter avec leur véhicule si nécessaire, en adaptant leur comportement au volant ou à leur guidon mais en limitant, autant que faire se peut, les sorties lors de ces créneaux.

L'accès au parking de la Pomme de Pin étant lui aussi rendu impossible lors de ces créneaux, une information à destination de l'ensemble des parents d'élèves de l'école leur a été remise par la Direction de l'école pour les inciter à anticiper la fermeture de la rue s'ils souhaitaient s'y stationner. La sortie du parking reste, quant à elle, libre.

Je vous remercie de votre compréhension.

Pour le Maire – Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'Adjoint aux quartiers délégué au patrimoine
bâti et à l'agriculture

Franck FRADIN

Renseignements :

proximite@ville-saintjeandebraye.fr

02 38 25 12 96

